

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie**  
**le 9 mars 2023**  
**à 20 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph. – MME NIBAULT G.  
M. BACHET M. – MME SAMSON C. – MME GARNIER F.  
M. DI STASIO G. – MME BAETA M.-Ch. – MME BALARD B.  
MME HUON S. - M. BERNIER C.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PICCOLO F. représenté par M. DI STASIO G.  
ET REPRÉSENTÉS : M. MOUTAMA J. -C. représenté par MME BAETA M.-Ch.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ROBOT H. – M. HERISSON D. – M. FAUCHEUR J.  
MME DELICOURT M. – MME HEMON C.

SECRÉTAIRE : M. BERNIER Cyril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Date de la convocation : 28 février 2023

Affiché, le 13 mars 2023

Le Maire,

Philippe FORTIN.



**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16 février 2023
3. Aménagement Halle de marché : demande de subvention Région Ile de France
4. Décisions budgétaires modificatives
5. Affaires diverses  
Délégations

## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**Monsieur Cyril BERNIER** est désigné secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2023**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 février 2023 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **III AMÉNAGEMENT HALLE DE MARCHÉ : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL**

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Commune est propriétaire d'une grange actuellement inutilisée en face de la Mairie,
- que les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois a lieu depuis bientôt 6 mois un FESTI'MARCHÉ sur la place Simone Veil.

Cette place n'est pas couverte et ne dispose pas de sanitaires ni de point d'eau. Les raccordements électriques sont ceux de la Salle de la Voulzie.

Aussi, afin que ce marché puisse avoir lieu chaque vendredi et dans de meilleures conditions pour les professionnels mais aussi pour les usagers, l'actuelle grange pourrait être aménagée en halle de marché couvert.

Pour ce type de travaux, la Commune peut prétendre à différentes subventions et notamment au titre de l'« aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural », subvention accordée par la Région Ile de France. Le montant de la subvention peut être de 50% du montant HT dans la limite de 300 000 Euros de travaux.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 4 avril pour un passage en commission en juillet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de solliciter Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France pour une subvention à hauteur de 50% du coût HT du projet,
- d'approuver le plan de financement suivant :

### **DÉPENSES**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant € TTC</b>
Travaux	175 000,00	35 000,00	210 000,00
Honoraires MO	19 250,00	3 850,00	23 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>194 250,00</b>	<b>38 850,00</b>	<b>233 100,00</b>

## RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant HT
Région Île de France	50 %	97 125,00
Reste à la charge de la Commune (fonds propres)	50 %	97 125,00

➤ de s'engager :

- ✓ à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Régional,
- ✓ à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- ✓ à inscrire cette action au budget de l'année 2023,
- ✓ à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- ✓ à recruter un stagiaire pendant une durée de 2 mois dans le cadre de la mesure « trouver un stage pour les jeunes franciliens ».

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## IV DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement des diverses affaires en instance, sur le Budget de l'exercice 2023.

### **Budget GÉNÉRAL**

#### **Décision Modificative n°1 – Transfert de crédits :**

#### **Fonctionnement**

Imputation	Nature	Montant
Chap. 042 – Compte 6817	Dotation aux provisions (opération d'ordre)	- 13 250
Chap. 68 – Compte 6865	Dotation aux provisions (opération réelle)	+ 13 250
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

#### **Investissement**

Imputation	Nature	Montant
Chap. 040 – Compte 280412	Dotation aux amortissements	+ 528
Chap. 10 – Compte 10222	FCTVA	- 528
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

## Investissement

Imputation	Nature	Montant
Chap. 040 – Compte 2111	Terrains nus	- 35 000
Chap. 024 – Compte 024	Produit des cessions	+ 35 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **Budget ASSAINISSEMENT Décision Modificative n°1 – Ouverture de crédits :**

	Imputation	Nature	Montant
Dépenses	Chap. 67 Compte 673	Titres annulés sur exercice antérieurs	+ 160 000
Recettes	Chap. 70 Compte 70611	Redevances assainissement collectif	+ 160 000
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **V AFFAIRES DIVERSES**

### Délégations :

Le Maire rappellera que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 25 mai 2020, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises depuis le 16 février 2023 :

**DÉCISION DU 13 FÉVRIER 2023** : Acceptation de l'offre de descriptif détaillé de la mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation et le suivi du Schéma Directeur d'Assainissement et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la **Société VALOR CONSULTANTS** pour un montant de **14 525 € H.T.** (quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros hors taxes) et 17 430 € T.T.C. (dix-sept mille quatre cent trente euros toutes charges comprises).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire,

Cyril BERNIER.

**Pensée citoyenne :**

« Respectez votre commune, si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour les autres. »

Longueville, le 10 mars 2023

Le Maire,

Philippe FORTIN.

